

FRANCE AIR MANAGEMENT
RUE DES BARRONIERES
01700 BEYNOST

Lyon, le 23/04/2021

Notre référence : 1236659PM (Annule et remplace la référence 1174016PM)
UTI : JM7VIGQIPZ0000000000SFTIRG1236659PMP05928

Date de conclusion de l'opération : 21/04/2021

CONFIRMATION D'AVENANT D'UNE OPERATION DE GARANTIE DE TAUX

Nous vous confirmons ci-après les termes d'une opération d'Échange de Conditions d'Intérêt, régie par la Convention-Cadre FBF relative aux opérations sur instruments financiers à terme, conclue entre les parties le 28 mai 2020 (la « Convention »), et les dispositions des Additifs Techniques « Définitions Communes aux Additifs Techniques », « Recueil de Taux » et « Echange de Conditions d'Intérêt et de Devises » et de l'Additif Technique relatif aux Evénements sur Indices de Référence, publiés par la Fédération Bancaire Française. En cas de contradictions entre les stipulations de l'Additif Technique « Définitions Communes aux Additifs Techniques », « Recueil de Taux » et de l'Additif Technique « Echange de Conditions d'Intérêt et de Devises », l'Additif Technique « Echange de Conditions d'Intérêt et de Devises » prévaudra.

En cas de contradictions entre l'un des Additifs Techniques et l'Additif Technique relatif aux Evénements sur Indices de Référence, ce dernier prévaudra conformément à ses termes. En cas de contradiction entre les dispositions de ces Additifs Techniques et les dispositions de la présente Confirmation, les dispositions de la présente Confirmation prévaudront conformément à l'Article 4.3 de la Convention-Cadre.

TERMES GENERAUX :

LEI Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes : 969500JM7VIGQIPZOL49

Votre LEI : 969500Q21MSE49FR6877

Date de la convention cadre : 28/05/2020

Les termes de cette Opération sont les suivants :

Date de conclusion :	01/10/2020
Date de commencement :	30/09/2020
Date d'échéance :	23/04/2021
Montant notionnel/Devise :	23 582 564 ,00 Euros, amortissable selon les tableaux d'amortissements ci-dessous.
Agent :	BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES

Les Parties conviennent, par le présent avenant, de modifier les termes et conditions de l'Opération à compter du 21 avril 2021.

1. Définitions

Les termes utilisés mais non définis dans cet Avenant seront réputés avoir la même signification que la Convention-cadre ou la Confirmation auxquelles ils se rapportent.

2. Avenant

Les Parties conviennent, par le présent Avenant, de modifier la Date de Conclusion, la Date de Commencement, la Date d'échéance et le Montant Notionnel de l'Opération, tel que mentionné dans la Confirmation, de la manière suivante :

Date de Conclusion :	21 avril 2021
Date de Commencement :	31 mars 2021
Date d'échéance :	29 janvier 2027
Montant Notionnel :	23 582 564,00 EUR

Les Parties conviennent, par le présent Avenant, de modifier les termes de l'Opération tel que mentionné dans la Confirmation, de la manière suivante :

CARACTERISTIQUES DE LA TRANSACTION :

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DU MONTANT NOTIONNEL APPLICABLE
AUX DIFFERENTIELS ET A LA PRIME EST MODIFIE COMME SUIT :

Début de période d'application	Fin de période d'application*	Montants Notionnels
31/03/2021	30/06/2021	23 582 564,00 €
30/06/2021	30/09/2021	15 023 065,00 €
30/09/2021	31/12/2021	15 023 065,00 €
31/12/2021	31/03/2022	15 023 066,00 €
31/03/2022	30/06/2022	15 023 066,00 €
30/06/2022	30/09/2022	12 958 809,00 €
30/09/2022	30/12/2022	12 958 809,00 €
30/12/2022	31/03/2023	10 894 552,00 €
31/03/2023	30/06/2023	10 894 552,00 €
30/06/2023	29/09/2023	10 100 933,00 €
29/09/2023	29/12/2023	10 100 933,00 €
29/12/2023	28/03/2024	9 307 314,00 €
28/03/2024	28/06/2024	9 307 314,00 €
28/06/2024	30/09/2024	8 513 695,00 €
30/09/2024	31/12/2024	8 513 695,00 €
31/12/2024	31/03/2025	7 720 076,00 €
31/03/2025	30/06/2025	7 720 076,00 €
30/06/2025	30/09/2025	6 926 458,00 €
30/09/2025	31/12/2025	6 926 458,00 €
31/12/2025	31/03/2026	8 426 458,00 €
31/03/2026	30/06/2026	6 132 839,00 €
30/06/2026	30/09/2026	566 420,00 €
30/09/2026	31/12/2026	566 420,00 €
31/12/2026	29/01/2027	566 420,00 €

* Cette date est soumise à la convention de report de Jour Ouvré pour la détermination des Périodes d'Application des Montants Différentiels et de la Prime

Acheteur du CAP : FRANCE AIR MANAGEMENT

Vendeur du CAP : BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES

Les Montants Différentiels sont modifiés comme suit :

DETERMINATION ET VERSEMENT DES DIFFERENTIELS

Taux Variable : EUR-EURIBOR-TELERATE 3 Mois

**Taux garanti : Taux Plafond (PLF)
0,00 % l'an**

Date de détermination des Taux variables : 2 jour(s) ouvré(s) précédant chaque début de Période d'Application des Montants Différentiels.

Base de calcul des montants différentiels : Base Exact/360, Ajustée.

Période d'application des Montants Différentiels: Une première période du 31 mars 2021 au 30 juin 2021, puis toute période de 3 mois débutant le dernier jour de Juin, Septembre, Décembre, Mars de chaque année civile à compter du 30 juin 2021 et jusqu'au 31 décembre 2026, puis une dernière période du 31 décembre 2026 jusqu'à la Date d'Echéance.

Date de Paiement des montants Différentiels : Le dernier Jour de chaque Période d'Application des Montants Différentiels

Le Montant de la Prime est modifié comme suit :

DETERMINATION ET VERSEMENT DE LA PRIME

Payeur de la prime :	FRANCE AIR MANAGEMENT
Montant de la prime :	Un montant égal au produit du Montant Notionnel de chaque Période d'Application, du Taux de la Prime et de la Base de Calcul.
Taux de la prime :	Plus 0.279 % l'an.
Base de calcul :	Base Exact/360, Ajustée.
Période d'Application du Montant de la Prime :	Une première période du 31 mars 2021 au 30 juin 2021, puis toute période de 3 mois débutant le dernier jour de Juin, Septembre, Décembre, Mars de chaque année civile à compter du 30 juin 2021 et jusqu'au 31 décembre 2026, puis une dernière période du 31 décembre 2026 jusqu'à la Date d'Echéance
Date de Versement de la Prime :	Le dernier jour de chaque Période d'Application des Montants de la Prime.

Détermination de Jours Ouvrés relatifs aux :

Dates de Paiement des Montants Différentiels : Paris et Jour Ouvré TARGET
Dates de Versement de la Prime : Paris et Jour Ouvré TARGET

Période d'Application des Montants Différentiels : Jour Ouvré TARGET
Période d'Application du Montant de la Prime : Jour Ouvré TARGET

Dates de Détermination des Taux Variables : Jour Ouvré TARGET

Report de Jour Ouvré pour :

La détermination des Dates de Paiements des Montants Différentiels : Jour Ouvré Suivant sauf mois Suivant

La détermination des Dates de Versement de la Prime : Jour Ouvré Suivant sauf mois Suivant

La détermination des Périodes d'Application des Montants Différentiels : Jour Ouvré Suivant sauf mois Suivant

La détermination des Périodes d'Application du Montant de la Prime : Jour Ouvré Suivant sauf mois Suivant

Les dispositions du présent Avenant sont applicables à compter du 21 avril 2021.

Les dispositions du présent Avenant font partie intégrante de la Confirmation, tous les autres termes de la Confirmation demeurent, par ailleurs, inchangés, le présent Avenant n'opérant pas novation de cet acte.

3. Loi Applicable

Cet avenant est soumis au droit français.

Instructions de paiement :

- **Palement à BP AURA** En compte
- **Palement à la Contrepartie :** En compte
- **Notifications à adresser à BP AURA :**
**BANQUE POPULAIRE AUVERGNE
RHONE ALPES**
Direction Financière – Service Trésorerie
141, rue Garibaldi
BP 3152
69211 Lyon Cedex 03
- Notifications à adresser à La Contrepartie :**
FRANCE AIR MANAGEMENT
RUE DES BARRONIERES
01700 BEYNOST

Déclarations

Toute opération de marché sur instrument financier à terme comporte des risques, du fait notamment, des variations de taux d'intérêt, des taux de change, des cours des actions, ou des indices boursiers.

Au regard de ces risques, chaque Partie déclare et atteste qu'elle dispose des connaissances et de l'expérience en matière d'investissement nécessaires pour évaluer les caractéristiques, les avantages et les risques encourus au titre de cette Transaction.

Chaque Partie déclare et atteste avoir identifié ses besoins à l'égard de la présente Transaction par rapport à son activité et sa situation financière et avoir procédé à sa propre analyse des aspects financiers, juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de la Transaction et ne s'en être pas remise pour cela à l'autre partie.

Chaque Partie intervient comme partie à la présente Transaction, et non comme conseil. Elle ne saurait être tenue responsable des conséquences financières de l'intervention de l'autre Partie sur les instruments financiers.

Chaque Partie déclare et atteste conclure cette Transaction en son nom propre et non en qualité de mandataire.

Toute projection, commentaire ou indication qui seraient fournis par l'une des Parties relativement aux coûts, taux de rendements, évolutions probables de cours seront purement indicatifs et ne sauraient constituer une évaluation ou une garantie ; chacune des Parties reconnaît que de telles informations peuvent être affectées par l'évolution des marchés ou de certaines hypothèses sur lesquelles elles sont fondées ; elles seront remises à titre d'élément comparatif et ne sauraient se substituer à la propre analyse de l'autre Partie.

Veuillez nous retourner le double de cet Avis de Confirmation, dûment signé par vos représentants habilités.

**BANQUE POPULAIRE AUVERGNE
RHONE ALPES**

Par

Nom : Nicolas COSTE-GARRIGUET

Qualité : Responsable Salle des
marchés

Signature :

FRANCE AIR MANAGEMENT

Par

Nom :

Qualité :

Signature :